
**Véhicules routiers utilitaires — Barres
d'attelage et anneaux pour barres d'attelage
rigides — Essais de résistance**

*Commercial road vehicles — Drawbar couplings and eyes for rigid
drawbars — Strength tests*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 12357:1999(F)

© ISO 1999

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

© ISO 1999

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 12357 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 15, *Interchangeabilité des composants des véhicules utilitaires et autobus*.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Véhicules routiers utilitaires — Barres d'attelage et anneaux pour barres d'attelage rigides — Essais de résistance

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit les conditions d'essai et les exigences de résistance auxquelles doivent répondre les barres d'attelage (voir ISO 3584) et les anneaux correspondants pour barres d'attelage rigides (voir ISO 1102 et ISO 8755) correspondants prévus pour être utilisés sur des remorques à essieux centraux de masse maximale totale calculée C supérieure à 3,5 t.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 1102, *Véhicules routiers utilitaires — Liaisons mécaniques entre véhicules tracteurs et remorques — Dispositifs d'attelage de 50 mm.*

ISO 1176, *Véhicules routiers — Masses — Vocabulaire et codes.*

ISO 3584, *Véhicules routiers — Montage des dispositifs d'accouplement mécanique sur la traverse arrière des camions.*

ISO 8755, *Véhicules routiers utilitaires — Liaisons mécaniques entre véhicules tracteurs et remorques — Dispositifs d'attelage de 40 mm.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

valeur S

masse appliquée verticalement au dispositif d'attelage en conditions statiques par la remorque à essieux centraux à sa masse maximale totale calculée

3.2

remorque à essieux centraux

véhicule remorqué équipé d'un dispositif d'attelage qui ne peut se déplacer dans un plan vertical (par rapport à la remorque), dont l'essieu ou les essieux sont montés près du centre de gravité du véhicule (la charge de ce dernier étant uniformément répartie) de telle sorte que seule une faible charge statique verticale, ne dépassant pas 10 % de la charge correspondant à la masse maximale totale calculée de la remorque ou une charge de 10 kN (selon la plus faible de ces deux valeurs), soit transmise au véhicule tracteur